



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLEANS

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 17 août 2020 tenue à huis clos, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents:	M. Sylvain Bergeron	→	Maire
	M. Claude Rousseau	→	Conseiller
	M. François Pichette	→	Conseiller
	Mme Nathalie Vézina	→	Conseillère
	Mme Caroline Turgeon	→	Conseillère
	M. Alain Dion	→	Conseiller
	M. Patrick Noël	→	Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec six conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Considérant que la ministre Danielle McCann a signé l'arrêté ministériel 2020-29 le 26 avril 2020 dont l'une des mesures ordonne ce qui suit :

QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Le conseil siège à huis clos et les membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter par la voie de l'application Zoom. Cette séance sera publicisée dès que possible sur le site Internet, permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

2020-08-01-01



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLEANS**

N° de résolution
ou annotation

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE5886
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR5886
3. ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX5888
 - 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 20205888
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE5888
 - 4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois5888
 - 4.2 Dépôt : Rapport financier se terminant au 31 décembre 20195888
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE5889
 - 5.1 Proposition de gestion animalière : Société protectrice des animaux de Québec5889
6. TRANSPORT5889
7. HYGIÈNE DU MILIEU5889
 - 7.1 Avis de motion : Règlement 473-2020 « Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout »5889
 - 7.2 Prolongement d'égout secteur Est : Demande de paiement # 55890
 - 7.3 Acceptation d'une offre de service : Installation d'une conduite d'égout sanitaire à l'intersection de la Route Prévost et de la Côte du Pont5891
8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE5891
9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT5892
10. LOISIRS ET CULTURE5892
11. CORRESPONDANCE5892
12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS5892
13. DIVERS5892
 - 13.1 Achat d'équipement informatique5892
 - 13.2 Demande adressée au ministère des Transports du Québec : Modification des limites de vitesse sur une portion du Chemin Royal5893
14. PÉRIODE DE QUESTIONS5893
15. LEVÉE DE LA SÉANCE5894

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5887



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLEANS

N° de résolution
ou annotation

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020

2020-08-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 6 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-08-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

2020-08-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 159 495 \$ pour le mois de juillet 2020.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2020-08-04-01
2020-08-04-01-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Dépôt : Rapport financier se terminant au 31 décembre 2019

2020-08-04-02

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des activités financières, des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant, Mallette S.E.N.R.C.L. au 31 décembre 2019. L'année financière 2019 se termine avec un surplus de 119 158 \$.

Documents déposés : 2020-08-04-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLEANS
N° de résolution
ou annotation

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Proposition de gestion animalière : Société protectrice des animaux de Québec

08-05-01

CONSIDÉRANT le projet de convention entre la Société de protection des animaux (SPA) de Québec et la municipalité régionale de comté de l'Île-d'Orléans (MRC) pour des services animaliers répondant aux exigences de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ;

CONSIDÉRANT le projet de convention entre la SPA de Québec et la MRC concernant le recensement et la gestion de la vente des licences ;

CONSIDÉRANT qu'il est envisageable de générer des revenus suffisants pour la gestion animalière en majorant le tarif des licences, selon le principe d'utilisateur-payeur ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2020-06-05-03 « Acceptation d'une proposition : Services animaliers et gestion de la vente des licences par la SPA de Québec » stipule que le conseil autorise la signature de la convention de services « conditionnellement à ce que le projet d'offre de service déposé soit modifié pour s'adresser directement à la Municipalité, en effectuant les adaptations nécessaires » ;

Il est proposé par M. Alain Dion
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Abroger la résolution 2020-06-05-03 « Acceptation d'une proposition : Services animaliers et gestion de la vente des licences par la SPA de Québec ».
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer une convention pour des services animaliers et de gestion de la vente des licences pour animaux en partenariat avec les municipalités de Saint-François, Sainte-Famille, Sainte-Pétronille et la MRC de l'Île d'Orléans.
3. Faire préparer une entente de partage des coûts entre les municipalités participantes pour dépôt à une prochaine séance du conseil municipal.
4. Transmettre la présente résolution aux municipalités de Saint-François, Sainte-Famille, Sainte-Pétronille à la SPA et à la MRC de l'Île d'Orléans.

Document déposé : 2020-08-05-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. TRANSPORT

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Avis de motion : Règlement 473-2020 « Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout »

2020-08-07-01



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) qui accorde à toute municipalité locale le pouvoir d'adopter des règlements en matière d'environnement ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge pertinent de mettre à jour les dispositions relatives aux rejets dans les réseaux d'égout de la Municipalité ;

M. Alain Dion donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout. Ce règlement a pour but de régir les rejets dans les réseaux d'égout exploités par la Municipalité, notamment en ce qui a trait à la ségrégation des eaux, le prétraitement des eaux, le rejet de contaminants, les déversements accidentels, la caractérisation initiale des eaux usées, le suivi des eaux usées, l'inspection et les dispositions pénales.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2020-08-07-01

2020-08-07-02

7.2 Prolongement d'égout secteur Est : Demande de paiement # 5

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-09-07-01 « Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 : Programmation de travaux » ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-08-23-01 « Acceptation d'une offre de service : Prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – Secteur Est » ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-10-07-03 « Acceptation d'une offre de service : Prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – secteur Est (branche 7) » ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la somme de 257 508 \$ (plus taxes applicables) à l'entrepreneur « Charles-Auguste-Fortier inc. » pour les travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – Secteur Est (Décompte progressif numéro 5) daté du 13 août 2020 ;

CONSIDÉRANT que le maître d'œuvre a vérifié le rapport de l'entrepreneur et recommande au maître de l'ouvrage le paiement de la somme de 257 508 \$ (plus taxes applicables) ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le paiement de la somme de 257 508 \$ (plus taxes applicables) à l'entrepreneur « Charles-Auguste-Fortier inc. » pour les travaux de prolongement d'égout secteur Est.
2. Affecter toute aide financière à recevoir en provenance du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 à la diminution du financement à assumer par la Municipalité.
3. Transmettre la présente résolution à « Charles-Auguste-Fortier inc. », entrepreneur général et à François Beaudoin, ing. chez TetraTech QI.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLEANS

N° de résolution
ou annotation

Documents déposés : 2020-08-07-02
2020-08-07-02-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 **Acceptation d'une offre de service : Installation d'une conduite d'égout sanitaire à l'intersection de la route Prévost et de la côte du Pont**

2020-08-07-03

CONSIDÉRANT l'offre de service transmise par le ministère des Transports du Québec en date du 28 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT que la loi permet qu'une partie de l'emprunt non supérieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt n'ayant pas été soumis aux personnes habiles à voter serve à renflouer le fonds général de la Municipalité de tout ou partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du règlement relativement à l'objet de celui-ci ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par Mme Caroline Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter l'offre de service de 38 761 \$ (plus taxes applicables) transmise par le ministère des Transports du Québec en date du 28 juillet 2020 pour les services professionnels nécessaires à l'installation d'une conduite d'égout sanitaire à l'intersection de la route Prévost et de la côte du Pont.
2. Assumer le financement des travaux via le fonds général.
3. Renflouer le fonds général après l'entrée en vigueur du règlement 474-2020 décrétant des dépenses et un emprunt en immobilisations de toutes les sommes engagées par la présente.
4. Mandater la direction générale à évaluer l'admissibilité de tout ou d'une partie du projet au programme d'aide aux immobilisations, au fonds de développement des territoires, au programme Réfection et construction des infrastructures municipales ou de tout autre programme d'aide financière.
5. Affecter toute aide financière à recevoir à la diminution du financement à assumer par la Municipalité.
6. Transmettre la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
7. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2020-08-07-03
2020-08-07-03-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLEANS

N° de résolution
ou annotation

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10. LOISIRS ET CULTURE

11. CORRESPONDANCE

2020-08-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de juillet 2020 est déposée.

Document déposé : 2020-08-11-00

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2020-08-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13. DIVERS

13.1 Achat d'équipement informatique

2020-08-13-01

CONSIDÉRANT que le budget 2020 de la Municipalité prévoit la mise à jour de ses équipements informatiques ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le Fonds de développement des territoires (demande du Pacte rural - volet local) pour le projet d'« acquisition et installation des équipements informatiques de la bibliothèque Oscar-Ferland » ;

CONSIDÉRANT que le projet d'« acquisition et installation des équipements informatiques de la bibliothèque Oscar-Ferland » s'inscrit dans les orientations stratégiques de la Politique nationale de la ruralité ;

CONSIDÉRANT que l'adoption de la résolution 2020-01-04-04 « Acceptation d'une offre de service : Mise à jour des équipements informatiques » prévoit imputer au projet une somme de 8 500 \$ (plus taxes applicables), ce qui représente un manque à gagner de 6 500 \$ par rapport aux besoins municipaux ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Abroger la résolution 2020-01-04-04 « Acceptation d'une offre de service : Mise à jour des équipements informatiques ».
2. Autoriser la direction générale à effectuer les dépenses et à imputer les sommes nécessaires au projet d'acquisition et d'installation des équipements informatiques de la Municipalité, incluant ceux de la bibliothèque Oscar-Ferland, jusqu'à concurrence de 15 000 \$ (plus les taxes applicables).
3. Affecter les sommes nécessaires à l'acquisition desdits équipements prises à même le surplus non affecté.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLEANS**

N° de résolution
ou annotation

4. Mandater la direction générale à effectuer la réclamation d'une aide financière du pacte rural pour un montant correspondant à 70 % de la dépense attribuable à l'acquisition et installation d'équipements informatiques à la bibliothèque Oscar-Ferland.
5. Affecter à la réduction de l'appropriation des sommes décrétées par la présente résolution toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par la présente résolution.
6. Transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
7. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Demande adressée au ministère des Transports du Québec : Modification des limites de vitesse sur une portion du Chemin Royal

2020-08-13-02

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande de citoyen afin de modifier la limite de vitesse sur une portion du Chemin Royal ;

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse actuellement permise à l'entrée du village du côté Est du Chemin Royal passe de 80 km/h à 50 km/h vis-à-vis la fin du trottoir ;

CONSIDÉRANT que les voitures et les camions circulent à grande vitesse dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT que des écoliers doivent marcher pour aller à l'école et retourner à la maison dans le secteur ;

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse actuellement permise à l'entrée du village du côté Ouest du Chemin Royal passe de 80 km/h à 50 km/h à environ 100 mètres à l'Ouest de la fin du trottoir ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par Mme Caroline Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Transmettre au ministère des Transports une demande afin d'évaluer la possibilité de déplacer la limite de vitesse à l'entrée du village du côté Est du chemin Royal vers l'Est.
2. Transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-08-11-04
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PÉRIODE DE QUESTIONS



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLEANS**

À 20 h 22, M. le Maire précise qu'aucun citoyen n'a envoyé de questions avant la présente séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-08-15-01

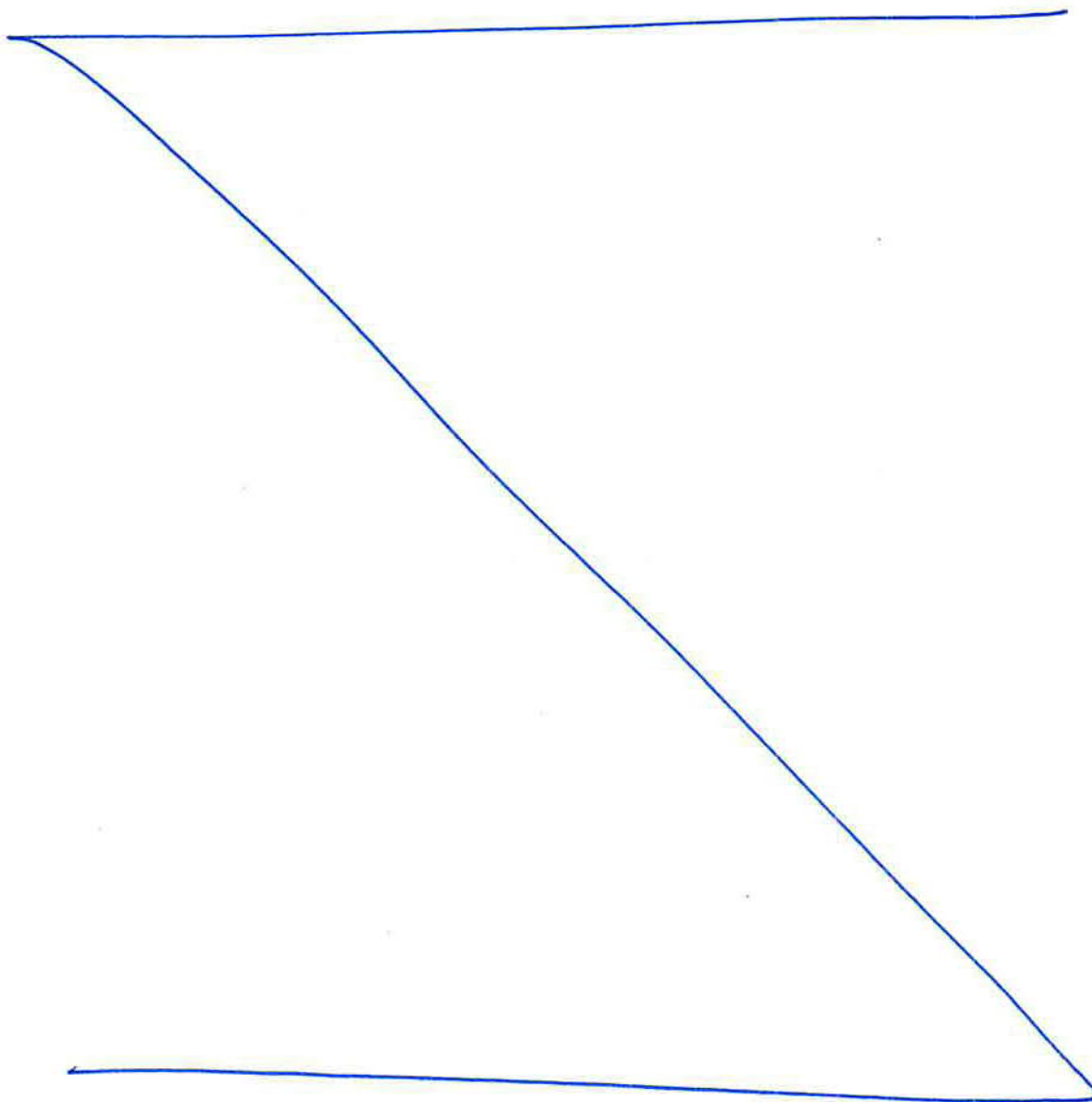
CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 20 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.






Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

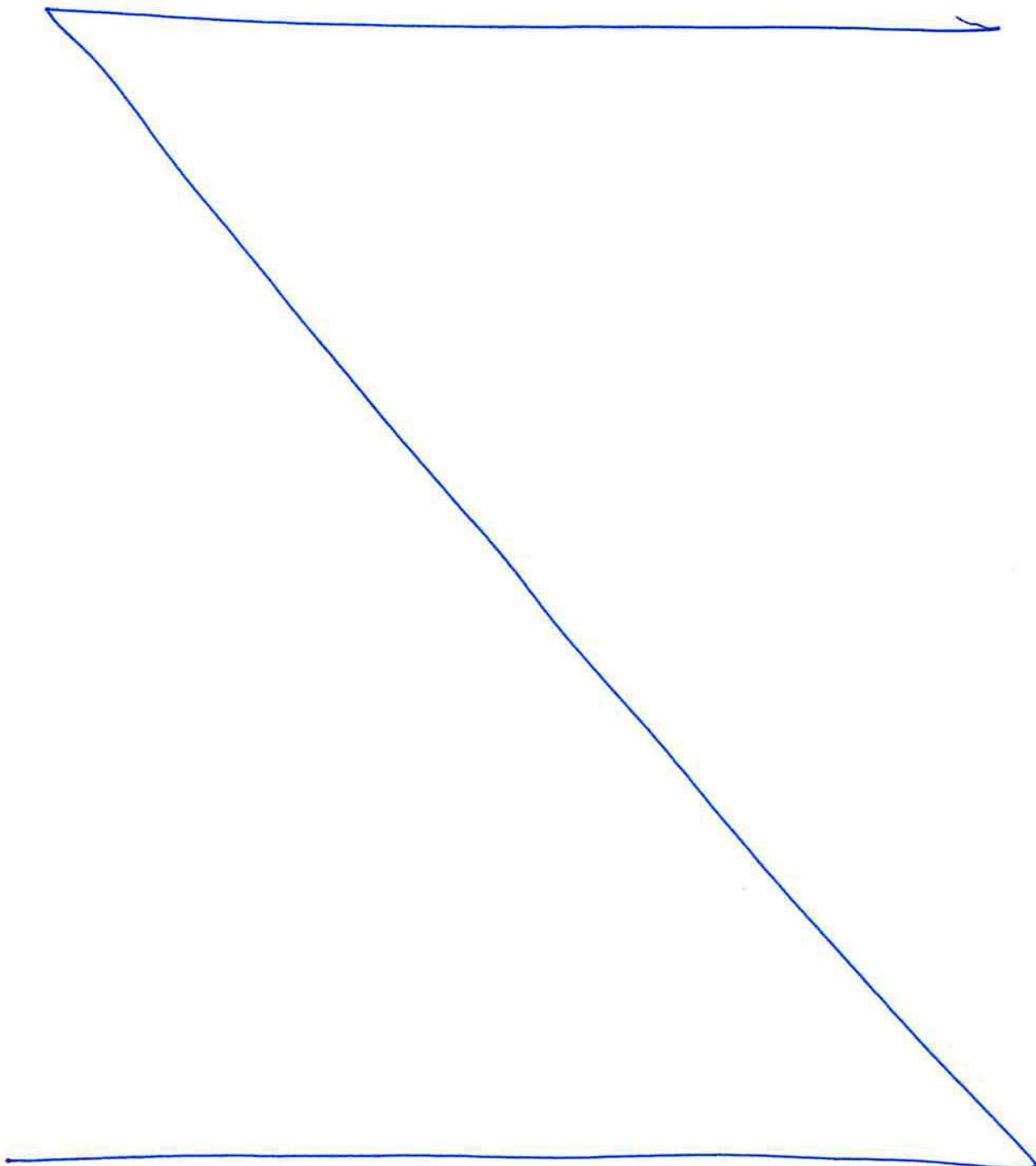
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLEANS

N° de résolution
ou annotation

En signant le présent procès-verbal, M. le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier



¹ **au lecteur** : Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.